
Adresse des administrateurs du district de Chartres (Eure-et-Loir) refusant les dictateurs autant que les rois et priant les législateurs de rester à leur poste, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Chartres (Eure-et-Loir) refusant les dictateurs autant que les rois et priant les législateurs de rester à leur poste, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22684_t1_0139_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Citoyens Représentans,

La République vient d'obtenir un nouveau triomphe. Il est dû à l'intrépidité de l'esprit révolutionnaire des sections de Paris qui, quoique travaillées, depuis longtems, par un monstre déguisé sous toutes les formes (Robespierre) et par un scélérat d'autant plus dangereux qu'il avoit à ses ordres la force armée de Paris (Henriot) se sont constamment montrées les soutiens de la révolution en se ralliant auprès de vous.

Ce nouveau succès, qui n'est dû qu'à l'énergie que vous avez montrée dans cette circonstance périlleuse, va porter le dernier coup à toutes les factions qui, déjouées par votre surveillance active, viendront se briser contre le faisceau de la liberté. Vive la République !

DUCHAUFOUR, VANIS, BUINS (*agent nat.*), GRAY, SARROU, MOTELETZ (*secrét.*).

27

Pas plus de dictateurs que de roi, écrivent à la Convention nationale les administrateurs du district de Chartres (1); vive la République ! Restez, législateurs, à votre poste pour la consolider.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

28

Le conseil général de la commune de Laval (3) invite la Convention nationale à recevoir le juste tribut de reconnaissance qu'elle a mérité en sauvant encore une fois la patrie, et en tirant par un grand acte de justice les patriotes de l'oppression.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Laval, 13 therm. II] (5)

Citoyens représentans

Une affreuse conspiration a menacé la liberté. L'oppression des patriotes semblait être à l'ordre du jour et leur sang aurait cimenté le trône d'un nouveau tyran; mais votre courageuse énergie a sçue déjouer ces trames odieuses. *L'astucieux despote* et ses vils complices ont été démasqués, et vous les avez précipités eux-mêmes dans l'abîme qu'ils nous prépa-

raient. Ces traîtres ne sont plus; la liberté triomphe. Nous vous devons cette révolution salutaire et vous avez encore une fois sauvé la patrie.

Sages législateurs, continuez vos glorieux travaux, et recevez le juste tribut de reconnaissance que vous méritez. Vive la Convention nationale. Vive la République, une, indivisible, et indépendante.

LEGROS (*notable*), Jean GUYARD (*off. mun.*), LE ROUX fils (*agent nat.*), DESLANDE (*off. mun.*), LONNY (*off. mun.*), MERMOND (*off. mun.*), P. ROCHE (*notable*), LUCOT (*notable*), FAUR (*off. mun.*), ATEL (*off. mun.*), PINÉE (*off. mun.*), Aristide LAUDELLE (*notable*), MAILLICOT (*notable*), LE CHERCHEUX (*maire*), MARECHAL fils (*off. mun.*), L. MACHAUD (*notable*), CHOUQUET (*notable*), PAYEN LAROCHE (*notable*), PICUROU fils (*notable*), Simon DUTERTRE (*off. mun.*) [et une signature illisible].

29

Les administrateurs du district de Toul (1) témoignent à la Convention nationale l'horreur qu'ils ont conçue sur la conspiration des nouveaux Catilina qui vouloient envahir le gouvernement; ils demandent que tous les intrigans, tous les hommes improbables soient exclus des fonctions publiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Toul, 14 therm. II] (3)

Nous avons frémis d'horreur en apprenant la nouvelle de la découverte de la conjuration de ces nouveaux Catilina, qui vouloient envahir le gouvernement pour satisfaire leurs criminelles ambitions, détruire la République une, indivisible, et se baigner dans le sang des patriotes et des sénateurs.

Grâces soient rendues à la Convention nationale et aux pères de la patrie, dont les travaux constants, les veilles assidues et imperturbables ont déjoués les nouvelles trames ourdies contre le salut de la République.

Redoublez de fermeté, citoyens représentans, exterminiez promptement tous ces traîtres; que la vertu et la probité soient constamment mis[es] à l'ordre du jour; que tous les scélérats, les dominateurs, les intrigans et les hommes improbables soient formellement exclus des fonctions publiques; et la patrie, délivrée de tous les monstres qu'elle nourrit dans son sein, sortira triomphante de tous ses ennemis intérieurs, tandis qu'elle écrase à pas de géant tous ses ennemis extérieurs, et assure sur des fondemens inébranlables la liberté et l'égalité.

POINCLoux, NOURCIER, CORDIER, PRUGNEAUX (*agent nat.*), CHAUVENEL, ROUSSEL, BAUAND (*gref fier*).

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.-V., XLIII, 19. Bⁿ, 17 therm.; texte semblable à l'original, C 312, pl. 1242, p. 23. (Datée du 12 therm., l'adresse est signée de Malin fils, Chartier (*présid.*), Bouquin, Aubry, Lebrun et d'un nom illisible); C. Eg., n^o 716; Ann. patr., n^o DLXXXI. Mentionné par J. Fr., n^o 679; J. Sablier, n^o 1479.

(3) Mayenne.

(4) P.-V., XLIII, 19. Mentionné par J. Sablier, n^o 1479; J. Mont., n^o 97; Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(5) C 312, pl. 1242, p. 19.

(1) Meurthe.

(2) P.-V., XLIII, 19. J. Fr., n^o 679.

(3) C 312, pl. 1242, p. 18; Bⁿ, 17 therm. (suppl^l).